

Tasar Uddin *Appellant*

v.

Her Majesty The Queen *Respondent*

INDEXED AS: R. v. UDDIN

File No.: 19362.

1987: December 17.

Present: Dickson C.J. and Estey, Wilson, La Forest and L'Heureux-Dubé JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR MANITOBA

Criminal law — Appeal as of right — Dissent in the Court of Appeal not on a question of law.

APPEAL from a judgment of the Manitoba Court of Appeal rendered April 19, 1985, dismissing an appeal from the accused's conviction on a charge of attempting to set fire to a dwelling-house. Appeal dismissed.

Ellen Gordon and David Margolis, for the appellant.

Don Melnyk, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered orally by

THE CHIEF JUSTICE—This is an appeal as of right. We are all of the view that no point of law is raised. The appeal is dismissed.

Judgment accordingly.

Solicitors for the appellant: *Simkin, Gallagher, Winnipeg.*

Solicitor for the respondent: *The Attorney General of Manitoba, Winnipeg.*

Tasar Uddin *Appellant*

c.

Sa Majesté La Reine *Intimée*

^a RÉPERTORIÉ: R. c. UDDIN

N° du greffe: 19362.

1987: 17 décembre.

^b Présents: Le juge en chef Dickson et les juges Estey, Wilson, La Forest et L'Heureux-Dubé.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DU MANITOBA

^c *Droit criminel — Pourvoi de plein droit — La dissidence en Cour d'appel ne porte pas sur une question de droit.*

^d POURVOI contre un arrêt de la Cour d'appel du Manitoba rendu le 19 avril 1985, qui a rejeté un appel à l'encontre de la déclaration de culpabilité de l'accusé relativement à une accusation de tentative d'incendie d'une maison d'habitation. Pourvoi rejeté.

^e *Ellen Gordon et David Margolis*, pour l'appellant.

Don Melnyk, pour l'intimée.

Version française du jugement de la Cour rendu oralement par

^g LE JUGE EN CHEF—Ce pourvoi nous est soumis de plein droit. Nous sommes tous d'avis qu'aucune question de droit n'est en cause. Le pourvoi est rejeté.

Jugement en conséquence.

^h *Procureurs de l'appelant: Simkin, Gallagher, Winnipeg.*

Procureur de l'intimée: Le procureur général du Manitoba, Winnipeg.